

perte par un broker en trading

Par **PEPITO 77**, le **15/03/2022** à **17:41**

une Société de trading, m'as fais perdre, en trading, plus de 3000 euros.

il y a t'il un recours, pour recperer son investissement ?

merci de m'apporter une réponse.

Hernan.

Par **Isidore Beautrelet**, le **16/03/2022** à **07:50**

Bonjour

Je précise que nous ne sommes qu'un simple forum étudiant.

La réponse à votre question amène plusieurs autres questions :

- Est-ce une "vraie" société ou avez-vous été victime d'escroquerie ?
- Si c'est une "vraie" société est-elle sur la liste noire de l'AMF ?
- Le trader a t-il rempli ses obligations d'informations ?

... ..

Il faut vous faire accompagner.

Il existe une association d'aide aux victimes d'arnaques financières

<https://www.warning-trading.com/aide-aux-victimes-d-arnaques-financieres/>

Mais encore faut-il que vous soyez bien victime d'une arnaque.

Dans tous les cas, vous pouvez consulter un avocat spécialiste. Essayez de voir avec votre assurance pour faire fonctionner la protection juridique (c'est votre assurance qui paiera les frais).